

SABLONS SUR HUISNE

CONDE SUR HUISNE / ETANG DE LA BALLASTIERE

REGLEMENT SAISON 2018

DATES D'OUVERTURE

*Samedi 10 février 2018 à 8h30 pour les cartes annuelles.
Samedi 03 mars 2018 à 8 h 30 pour tous.*

Pendant le 1er mois de l'ouverture, la pêche est ouverte le samedi, dimanche et lundi.
Brochets ouverture du samedi 24 mars 2018 au 31 décembre 2018.
Poissons blancs du 3 mars au 29 octobre 2018 ainsi que la carpe.
A partir du samedi 3 novembre 2018 au 31 décembre 2018, **la pêche est ouverte seulement le samedi, dimanche et lundi pour le brochet.**
En cas de gel, même partiel de l'étang, la pêche est interdite.

DIMENSION DES POISSONS

Brochets 60 cm – Sandres 60 cm- Tanches et Perches 25 cm.
Toutes les carpes doivent être remises à l'eau.

PRISES JOURNALIERES LIMITEES

Carnassiers soit 1 brochet ou 1 sandre par jour.
Truites : limitées à 6 prises journalières.
Grosses tanches : 2 prises journalières.

les jours d'ouverture de pêche 2 lignes uniquement.

INTERDICTIONS

Les baignades, le canotage sont interdits.
Les chiens doivent être tenus en laisse.
La circulation des 2 roues à moteur est interdite du côté des jeux pour enfants.
La pêche à la cuillère, leurres et manié est interdite.
La pêche avec trident est interdite pour la carpe et le brochet sandre.
Pour les carpes il faut un hameçon spécial carpe avec un demi-tardillon
Les silures il est interdit de les remettre à l'eau et de les transporter vivant, également tout poisson sauf les vifs pour tous les carnassiers.
Les bateaux téléguidés sont interdits.
Interdit de récupérer les plomber et de pêcher dans la réserve : suspension de carte

REGLEMENT

Pêche autorisée avec 3 lignes à portée de main du pêcheur à la plombée ou ligne flottante
Pour le brochet 2 lignes à partir du 1er novembre 2018.
Les carpistes doivent posséder un tapis de réception.
Il est demandé à tous les pêcheurs de pêcher bien en face de son poste de pêche pour ne pas gêner les autres pêcheurs.

Lors des réempoissements en truites ou brochets :

- La pêche sera fermée du jour du lâcher au samedi suivant à 8 h 00.
- Lors du lâcher de brochet ouverture le samedi juste pour les possesseurs de carte annuelle.

Tout pêcheur adulte doit posséder une carte qu'il pêche avec 1 ou 3 cannes et devra la présenter sur la demande du Garde ou du Régisseur, cette dernière devra être au nom du pêcheur et non à quelqu'un d'autre. Aucune exception ne sera faite.

Enfants de moins de 16 ans :

- Accompagnés d'une personne titulaire d'une carte : pêche gratuite avec une seule canne.
- Non accompagnés carte payante délivrée au vu d'une autorisation écrite et signée des parents.

HORAIRE DE PECHE

- du 10 février 2018 au 21 avril 2018 de 8h00 à 18h00
- du 22 avril 2018 au 2 juin 2018 de 7h00 à 20h00
- du 3 juin 2018 au 1^{er} octobre 2018 de 6h00 à 22h00
- du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 de 8h00 à 18h00

REEMPOISSONNEMENT POUR 2018

Gardons 2/3 étés triés	300 kgs
Tanches 2/4 étés triées	250 kgs
Brochets	200 kgs
Truites	400 kgs

PRIX DES CARTES

- à l'année 55 €
- Journée 7 €
- Jeunes à l'année jusqu'à 16 ans 20 €

Tout pêcheur devra respecter le règlement sinon il sera expulsé de l'étang et ne pourra prétendre avoir une carte l'année suivante.

La commune se réserve le droit de modifier ce présent règlement en cas de besoin.

Daniel Dupailon
Régisseur

Denis BOBIN
Maire de Sablons sur Huisne

PS : la pêche sera fermée le 1^{er} mai concours de pêche des enfants et lors concours des adultes (date à déterminer).